

**Président** : David Lisnard, maire de Cannes (Alpes-Maritimes) et président de la communauté d'agglomération Cannes Lérins.

**Rédaction-administration**

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.  
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.  
www.amf.asso.fr

**Site internet** : www.mairesdefrance.com

**Directeur de la publication** : Éric Verlhac.

**RÉDACTION**

**Rédacteur en chef** : Xavier Brivet.

**Rédactrice en chef adjointe** : Bénédicte Rallu.

**Rédaction** : Franck Lemarc, Lucile Bonnin, Aurélien Wälti.

**Secrétaire de rédaction (éditions papier et web)** : Samantha Rauch.

**Direction artistique** : Stéphane Camara.

**Ont collaboré à ce numéro** : Olivier Brovelli, Estelle Chevassu, Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), Philippe Bluteau (avocat au Cabinet Oppidum), Nathalie Da Cruz, Olivier Devillers, Sarah Finger, Thierry Guerraz, Nelly Jacquemot, Bruno Leprat, Claire Mayer, Caroline Megglé, Judith Mwendo, Véronique Picard, Philippe Pottière-Sperry, Christophe Robert, Isabelle Smets, Emmanuelle Stroesser.

**ADMINISTRATION**

**Éditrice** : Laurence Marilly.

**Publicité** : Laurence Emery, directrice, Défis Régie, 62, rue Lazare Carnot, 92140 Clamart. Tél. 06 11 87 20 61.

laurence-mairesdefrance@defis-regie.com

**Abonnements** : Sophie Lasseron. Frédéric Eschwège. abomdf@amf.asso.fr  
Tél. 01 44 18 13 64.

**Tarifs d'abonnement 2025 :****Abonnement intégral :**

- Communes < 2 500 hab. : 45,00 €.
- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 75,00 €.
- Administrations, entreprises... : 90,00 €.
- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 45,00 €.

**Abonnement numérique :**

- Communes < 2 500 hab. 40,00 €.
- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 66,00 €.
- Administrations, entreprises... : 80,00 €.
- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 40,00 €. Étranger (nous consulter).

Achat au numéro : 13,50 €.

www.mairesdefrance.com

**Composage et impression :**

GIBERT-CLAREY IMPRIMEURS, 55, rue Charles Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours.

**Numéro de commission paritaire :**

0426 G 84411. ISSN : 2270-7875,  
1<sup>er</sup> trimestre 2025.

Ce numéro a été tiré à 11 030 exemplaires.  
Imprimé sur papier FSC.



# Finances publiques : sortons de l'échec

La France a enfin un budget. Qui aurait pu croire, il y a un an, que ce serait en soi un accomplissement ? Si notre pays sort de l'incertitude budgétaire dans laquelle il était plongé depuis la censure du gouvernement, en décembre dernier, cela ne résout pas pour autant le vrai problème : celui du déficit et de la dette publics.

Détournant l'opinion des causes réelles de cette situation – les erreurs de gestion de l'exécutif, l'absence de réforme de l'État, l'excès de normes, de procédures et de fonctions administratives –, le débat budgétaire a une nouvelle fois pointé une soi-disant responsabilité des collectivités dans la dérive des comptes publics. Comme toujours, la Cour des comptes s'en est fait le relais.

Il faut rappeler les faits dans leur exactitude : les collectivités territoriales représentent en France 19 % de la dépense publique contre en moyenne 31 % en Europe, elles respectent la « règle d'or » donc n'empruntent que pour investir, et leur dette est stable depuis 30 ans, à moins de 9 % du PIB, quand celle de l'État a été multipliée par trois.

Persévérant dans son approche erronée, l'exécutif a fait adopter une loi de finances pour 2025 qui prévoit, d'une part, une augmentation des dépenses de l'État et, d'autre part, un prélèvement

record sur les recettes des collectivités. Cette ponction atteint 5 milliards d'euros, via le nouveau mécanisme « Dilico », la réduction du fonds vert, le gel de la fraction de TVA à son niveau 2024, les 2 milliards d'euros prélevés sur les dotations, la suppression du Fonds de soutien au développement des activités périscolaires (FSDAP).

En parallèle, les collectivités devront subir, cette année, la hausse des cotisations employeurs à la CNRACL pour 1,4 milliard d'euros en 2025, alors que cette caisse a versé 100 milliards d'euros de transferts à d'autres régimes depuis 50 ans et continue d'alimenter d'autres caisses déficitaires.

À cela s'ajoute le coût des normes et les dépenses supplémentaires que l'État impose aux collectivités. La dernière en date concerne le service

public de la petite enfance (SPPE) pour lequel l'enveloppe de 86 millions d'euros prévue par le législateur est totalement déconnectée de la réalité du coût du service. Obligation de dépenser plus et reproche de l'excès de dépense, voilà une des nombreuses injonctions contradictoires que nous sommes hélas habitués à recevoir.

Ces mesures réduiront mécaniquement la capacité d'investissement des collectivités en cette dernière année de mandat municipal, au détriment de la croissance, avec un effet de récession notamment dans le secteur du BTP. Elles vont aussi augmenter le besoin de financement de certaines collectivités qui devront recourir à l'emprunt pour achever les projets engagés, creusant ainsi la dette publique.

Pour sortir de l'échec, il faut mettre fin aux décisions qui nous y conduisent. L'État doit cesser de se défausser sur les collectivités et regarder objectivement la situation des comptes publics, pour engager le redressement de ses finances et celui des comptes sociaux. C'est la seule solution.



DAVID LISNARD, PRÉSIDENT DE L'AMF